

# Mode d'emploi pour le dépôt numérique de mon dossier ADS

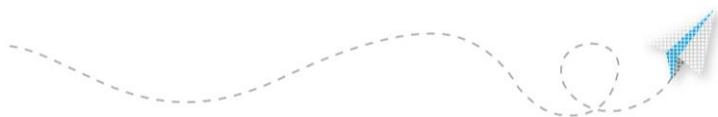


Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est possible de déposer une demande d'autorisation de construire sous forme numérique

Le dépôt du dossier se fait via une procédure en ligne, accessible 7/7 – 24/24, sans avoir besoin de déposer un dossier papier

## Avant de procéder au dépôt, je prépare mon dossier numérique

- Je sais quel type de dossier je dois déposer (permis de construire, déclaration préalable...).
- Je connais le formulaire que je dois sélectionner (ex déclaration préalable pour travaux sur une maison individuelle).
- Je connais les informations relatives à mon projet nécessaires pour remplir le formulaire (surfaces de plancher...).
- Je dispose des plans et pièces à joindre au dossier, en format numérique.



## Les pièces du dossier et les plans au format numérique

- Les pièces et plans doivent de préférence être générés numériquement (depuis un ordinateur). A défaut, il est possible de les scanner en veillant à la bonne qualité du document (résolution suffisante). On évitera les photos des documents.
- Le dossier doit être indexé, c'est-à-dire que chaque pièce du dossier doit faire l'objet d'un fichier informatique distinct. Il n'est pas autorisé de déposer l'intégralité du dossier dans un seul fichier numérique.
- Les formats acceptés : .pdf / .jpeg / .png
- Taille maximum acceptée pour chaque fichier : 25 Mo. Il est possible de déposer jusqu'à 6 fichiers par pièce.
- Chaque plan doit comporter la mention d'une échelle.
- Il n'est pas nécessaire de signer chaque document.

## Je me connecte

- À partir du site internet de la commune de Neuville-sur-Saône : [www.neuvellesursaone.fr](http://www.neuvellesursaone.fr) / rubrique Urbanisme / Faire vos démarches en ligne

Ou

- À partir du site [www.toodego.com](http://www.toodego.com) / rubrique Urbanisme / Déposer et suivre un dossier d'urbanisme

## Je crée mon compte utilisateur

- Si je suis un particulier

J'utilise ou je crée mon compte utilisateur Grand Lyon Connect ; je peux aussi utiliser mon compte France Connect.

- Si je suis un professionnel

Je crée un compte spécifique Toodego Urbanisme pour les professionnels ; je recevrai un mail de confirmation.



## Après le dépôt, en me connectant à mon compte

- Je peux suivre l'avancement de mon ou mes dossier(s) si j'en ai déposé plusieurs, même sur des communes différentes.
- Je retrouve les courriers envoyés par l'administration.
- Je peux déposer les pièces complémentaires.



## Un projet de demande d'autorisation préparé en amont

Pour préparer mon projet, plusieurs ressources sont à ma disposition :

- RDV préalable en Mairie de Neuville-sur-Saône avec le Service Urbanisme  
Contact : [urbanisme@mairie-neuillesursaone.fr](mailto:urbanisme@mairie-neuillesursaone.fr) ou 04 72 08 70 01  
(permanences téléphoniques les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30)
- Site internet de la commune : [www.neuillesursaone.fr](http://www.neuillesursaone.fr) (rubrique Urbanisme)
- [www.service-public.fr/](http://www.service-public.fr/) (rubrique Logement / autorisation d'urbanisme)

Sur le règlement applicable :

- Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) en ligne : <https://pluh.grandlyon.com>